



## Litige consommation vice caché et voiture

-----  
Par Visiteur

J'ai vendu ma voiture dimanche 27 septembre. l'acquéreur veut annuler la vente pour vice caché car il a crevé le pneu sur la route lors du retour à son domicile ! or , ce véhicule est entretenu et révisé par le concessionnaire j'ai remis à l'acquéreur le dernier compte rendu d'entretien datant de moins de 8 jours et RAS sur le compte rendu de Volkswagen. il m'accuse de lui avoir menti car les pneus n'ont pas été changés chez Volkswagen mais par une station totale le 15 juillet 2009. or le véhicule n'est plus sous garantie je ne suis tenu à aucune obligation de effectuer les réparations et l'entretien chez Volkswagen . de plus cette personne , très sûr de lui , est inspecteur de police et téléphone à tous va pour réclamer maintes renseignements sur moi en donnant son statut d'inspecteur de police au téléphone . il me harcèle par téléphone et menace dans tous ses messages d'utiliser de ses connaissances et de ses relations à la préfecture et au tribunal pour annuler la vente . sachant également que je lui ai vendu le véhicule 600 ? en dessous de sa cote Argus . il était convenu qu'il la paie 12000 ? et il est arrivé avec un chèque de 11800? que j'ai accepté malgré tout. a-t-il le droit d'annuler la vente et d'obtenir un remboursement ?

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

J'ai vendu ma voiture dimanche 27 septembre. l'acquéreur veut annuler la vente pour vice caché car il a crevé le pneu sur la route lors du retour à son domicile ! or , ce véhicule est entretenu et révisé par le concessionnaire j'ai remis à l'acquéreur le dernier compte rendu d'entretien datant de moins de 8 jours et RAS sur le compte rendu de Volkswagen. il m'accuse de lui avoir menti car les pneus n'ont pas été changés chez Volkswagen mais par une station totale le 15 juillet 2009. or le véhicule n'est plus sous garantie je ne suis tenu à aucune obligation de effectuer les réparations et l'entretien chez Volkswagen . de plus cette personne , très sûr de lui , est inspecteur de police et téléphone à tous va pour réclamer maintes renseignements sur moi en donnant son statut d'inspecteur de police au téléphone . il me harcèle par téléphone et menace dans tous ses messages d'utiliser de ses connaissances et de ses relations à la préfecture et au tribunal pour annuler la vente . sachant également que je lui ai vendu le véhicule 600 ? en dessous de sa cote Argus . il était convenu qu'il la paie 12000 ? et il est arrivé avec un chèque de 11800? que j'ai accepté malgré tout. a-t-il le droit d'annuler la vente et d'obtenir un remboursement ?

Non, non et Re-non! Vous n'êtes absolument pas responsable et la vente ne peut pas être annulée dans une telle hypothèse. Il est bon de connaître certaines personnes, je doute qu'un juge annule la vente.

En effet, le vendeur est bien responsable des vices cachés. Un vice caché correspond généralement à un défaut de fabrication qui a pour effet de rendre le véhicule inutilisable ou d'en amoindrir largement les possibilités d'utilisation.

Un défaut sur un pneu n'est probablement pas lié à un défaut de fabrication. Le cas échéant, le défaut n'est de toute façon pas suffisamment important pour entraîner la nullité de la vente conformément aux articles 1642 et suivants du Code civil.

Très cordialement.